

## FORMATION

### SSIAP 1 REMISE A NIVEAU AGENTS DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES



#### Objectif :

Rappeler les connaissances nécessaires pour assurer les missions d'Agents de Sécurité Incendie et d'Assistance aux personnes dans les Établissements recevant du Public (ERP) et Immeubles de Grande Hauteur (IGH).

Mettre en œuvre les moyens de secours face à un début d'incendie.

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'occuper le poste d'agent des services de sécurité incendie conformément à l'article 2 et à l'annexe I de l'arrêté de référence (référentiels d'emplois)

#### Pré requis

Être titulaire du diplôme SSIAP 1/ RE ou RAN de moins de 3 ans / équivalence ou diplôme ERP/IGH 1

Qualification de secourisme en cours de validité

Aptitude physique attestée de moins de 3 mois pour le personnel ne pouvant justifier de la fonction de SSIAP ( au moins 1607 heures dans les 2 ans )

**Les conditions sont précisées aux articles 4 et 7 de l'arrêté du 2 mai 2005**

#### Public concerné :

Agents de sécurité incendie en établissement recevant du public (ERP) ou en immeuble de grande hauteur (IGH) devant effectuer son recyclage triennal obligatoire.

#### Durée du stage :

21 heures (3 jours)

#### Nombre de participants :

De 5 à 12 stagiaires par session

#### Moyens d'encadrement :

Organisme de formation déclaré à la DREETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Organisme de formation agréé par le Préfet du département pour dispenser cette formation.

#### Tarif :

Sur devis

#### Accès aux personnes en situation de handicap :

Nous consulter

#### Sécurité et hygiène :

Les consignes sont expliquées dès l'entrée en formation.

Les formateurs s'assurent que les stagiaires ont compris et respectent les consignes.

## FORMATION

### SSIAP 1 REMISE A NIVEAU AGENTS DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES



#### Moyens et méthodes pédagogiques :

Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires du SSIAP et titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.

Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.

Livret de synthèse remis à chaque stagiaire au début de la formation (à valider avec l'organisme).

Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable, matériel de détection et d'alerte, poste de sécurité reconstitué.

Le formateur est dans une démarche déductive : la théorie est exposée, puis en en pratique

Pour ce faire, 3 méthodes pédagogiques sont mises en œuvre :

- Active
- Interrogative
- Démonstrative

En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

#### Modalités et délais d'accès :

Pour vos demandes de formation, contactez-nous par téléphone au 0806 231 018 ou par mail à l'adresse suivante :

[formation@sas-cpfi.fr](mailto:formation@sas-cpfi.fr)

L'accès à la formation est initié par l'employeur, ou accessible aux particuliers.

Notre organisme de formation s'engage à vous répondre dans un délai de 72 heures

Nous envisagerons la date de formation la plus appropriée en fonction de vos besoins, préférences et contraintes.

Si la formation nécessite des prérequis, nous nous assurerons également que vous les remplissiez soit par des tests, soit par un audit téléphonique.

Sauf cas particulier et en fonction des disponibilités du stagiaire, du formateur ou selon notre planning inter-entreprises, le délai pour la mise en place de la formation est habituellement d'un mois (en moyenne).

#### Programme du stage :

Selon le référentiel pédagogique (Arrêté du 5 novembre 2010 – art. Annexe II (V)public

##### ■ Fondamentaux de sécurité incendie

- ↳ Évacuation des occupants
- ↳ Accessibilité et mise en service des moyens de secours
- ↳ Principes généraux de sécurité (déclinaisons des règlements)

##### ■ Prévention

- ↳ Évolution de la réglementation
- ↳ Accessibilité du public

##### ■ Moyens de secours

- ↳ Agents extincteurs
- ↳ Système de sécurité incendie (SSI)
- ↳ Moyens d'extinction

#### SAS CPFI FORMATION

1 Bis chemin de Halage de la Maladière 89000 AUXERRE

RCS Auxerre 815 178 165 00016 N° Déclaration d'activité

DREETS 26 89 00 452 89 N° Agrément SSIAP 89-01

Numéro vert : 0806 231 018 Mail : [formation@sas-cpfi.fr](mailto:formation@sas-cpfi.fr)

## FORMATION

### SSIAP 1 REMISE A NIVEAU AGENTS DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES



#### ■ Mises en situation d'intervention

- ↪ Action face à différents contextes :
  - Fumées, incendies
  - Évacuation des occupants et prise en charge d'une victime
  - Méthodes d'extinction d'un début d'incendie
  - Protection individuelle
  - Levées de doutes
- ↪ Utilisation des moyens de communication mobiles

#### ■ Exploitation du poste central de sécurité

- ↪ Différents matériels du poste de sécurité (documents, plans, UAE, GTC...)
- ↪ Réception des appels d'alerte interne
- ↪ Accueil des secours
- ↪ Information de la hiérarchie

#### ■ Rondes de sécurité et de surveillance des travaux

- ↪ Objectifs de la ronde
- ↪ Modalités de réalisation
- ↪ Contrôle des rondes et renseignement de la main courante
- ↪ Utilisation des moyens de communication mobiles
- ↪ Mesures adaptées de protection des travaux

#### Évaluation :

##### Épreuve pratique :

- Mise en situation d'intervention 6H QCM Blanc 1H
- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen de fiches standardisées correspondant à une procédure intégrée au système qualité de l'organisme.
- Une attestation de remise à niveau est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les Objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition